



Formation professionnelle pour les jeunes

En cours de rénovation

BPA Travaux d'Aménagements Paysagers

RNCP15156 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 04 avril 2007

Devenez paysagiste



*Apprentissage,
L'efficacité vers l'emploi*

Objectifs de la formation

- Devenir ouvrier paysagiste **qualifié**
- Réaliser des **travaux d'entretien** des espaces paysagers
- Préparer et réaliser un **chantier de création**
- Utiliser et faire l'entretien courant des **matériels et des équipements**

Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- **Individualisation** des parcours de formation
- **4 ha d'espaces** verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Équipements pédagogiques **innovants** et une « halle paysage-environnement » de **800 m²** disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Établissement **reconnu** pour ses **compétences** en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**

Durée et déroulement de la formation

- Le **BPA Travaux d'Aménagements Paysagers (BPA TAP)** se prépare sur **1 an (420 heures)** soit **13 semaines** au CFA
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine

Conditions d'admission

- **Être issu** d'un CAPa Jardinier Paysagiste
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une entreprise paysagiste ou une collectivité territoriale
L'inscription au CFA est définitive **à la signature du contrat d'apprentissage**
- **Validation des Acquis Académiques (VAA)** : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux entreprises** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

Coût de la formation

- **Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- **Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
INTERNAT filles et garçons, **non obligatoire**
- Une **participation de 50 à 120 €** est demandée pour les frais de photocopies et prestations diverses

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation : aptitudes

En cours de rénovation

- **Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale**
 - Conseiller un client sur le choix des végétaux pour un aménagement simple d'un espace planté à l'aide d'outils de communication adaptés (informatique, multimédias, ...)
- **Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique**
 - Exposer les règles du droit du travail, la protection sociale et la prévention des risques en lien avec les activités réalisées sur l'entreprise dans le domaine du paysage
- **Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable**
 - Valoriser des aménagements paysagers dans un but de développement durable
- **Organiser et réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager**
 - Tonte, taille, soins aux végétaux, entretien d'un réseau d'arrosage, entretien des éléments inertes
- **Organiser et réaliser les travaux simples de création d'un espace paysager**
 - Dallage, pavage, bordures, gazon, plantations, réseau d'arrosage
- **Utiliser le matériel et conduire les engins de chantier en sécurité et assurer son entretien courant**
 - Conduite et entretien d'engins
- **Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE) :**
 - Reconnaissance et connaissance des végétaux
 - Valorisation des déchets organiques



Le tableau des épreuves est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents/Employeurs/Apprentis/Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- La validation de **toutes les UC** est nécessaire pour l'obtention du BPA Travaux d'Aménagements Paysagers
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- L'ensemble des UC est évalué **en situation de travail réel**

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- **Les moyens pédagogiques et techniques :**
 - 11 salles de cours
 - 2 Salles informatiques (dont 1 DAO/PAO) et 5 classes mobiles
 - 1 Centre de Ressources (CdR), espace dédié à l'individualisation des parcours de formation
 - des installations sportives sur site (gymnase, pistes, terrains)
 - une exploitation agricole intégrée à l'établissement (4 ateliers : maraîchage, ovin viande, porc, volaille et vente directe)
 - 4 ha d'espaces verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques
 - une halle « paysage-environnement » de 800 m2 disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme, et d'une aire de pratique de 5000 m² avec une partie sous abri de 500 m²
 - des équipements techniques pédagogiques nombreux : 2 mini-pelles, 1 véhicule benne électrique, 3 micro-tracteurs, 1 tracteur agricole, 1 chariot télescopique, 1 motobasculeur, 2 tondeuses autoportées, 1 simulateur de conduite, 25 tronçonneuses, du matériel de paysage sur batterie, ...
- **Les moyens d'encadrement :**
 - une **équipe pédagogique** de 34 formateurs permanents (en enseignement technique, scientifique et général)
 - une **équipe d'accompagnement** : Service VEA (Vie Educative de l'Apprenti), Accompagnatrice Socio-Educative, Référentes Handicap accompagnant les Personnes en Situation de Handicap
 - une **équipe support** : directeur, assistante administrative et de direction, assistante facturation et gestion, animateurs filières, assistante pédagogique, CJE (Conseillère Jeunes et Entreprises), développeuse, chargé d'ingénierie de formation

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- **Salarié en entreprise du paysage ou en collectivité**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Membre de :
**Génération
GRAND R**
Les métiers du vivant, l'esprit GRAND R

Version du 10.01.2024